



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Réf: ES AN 4/44 - 0678

18 novembre 2010

Objet: La révision des conditions d'exploitation de surveillance du minimum RVSM pour une surveillance de l'altitude à long terme (LTHM)

Actions requises :

- a) prendre note du contenu de la lettre, et
- b) adhérer aux conditions d'exploitation de surveillance minimale en coopération avec ARMA comme approuvées par la réunion APIRG/17

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter votre attention sur les résultats de la dix-septième réunion du groupe régional de planification et de mise en oeuvre de la région AFI (APIRG/17) tenue en août 2010 à Ouagadougou, Burkina Faso, particulièrement sur les questions relatives au minimum de séparation verticale réduit (RVSM).

Comme on peut le noter, la réunion APIRG/17 a approuvé la révision des conditions d'exploitation de surveillance minimale RVSM pour la région AFI. Les conditions d'exploitation ont été révisées et approuvées par la cinquième réunion du groupe de coordination de l'Agence régionale africaine de surveillance (ARMA) (RMACG/5) en mai 2010. Les conditions d'exploitation donnent effet aux normes du chapitre 7 de l'annexe 6 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, qui ont été introduites dans l'amendement 34 de l'annexe et deviendront applicable d'ici 18 novembre 2010.

Pareillement, les États, en coopération avec l'Agence régionale africaine de surveillance (ARMA) sont priés d'adhérer d'ici 18 novembre 2010 aux conditions d'exploitation de surveillance minimale qui réalisera la surveillance de l'altitude à long terme (LTHM) dans la Région AFI. Le site web de l'ARMA www.atns.co.za/afi-rvsm a été en conséquence mis à jour afin de refléter le document révisé. Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter l'ARMA à l'adresse suivante: Afirma@atns.co.za.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.


Geoffrey Moshabesha
Directeur régional

Pièce jointe: Les conditions d'exploitation du minimum de séparation verticale réduit (RVSM)

Eastern and Southern African Office
United Nations Office at Nairobi
P.O. Box 46294,
00100 Nairobi, Kenya

Tel. No: 254 (20) 7622395 (ICAORD)
254 (20) 7622396 (ICAODEPRD)
254 (20) 7622391 (TECH. COOP)
254 (20) 7622399 (ADMIN)
Fax No: 254 (20) 7621092
E-Mail: icao@icao.unon.org



LES CONDITIONS D'EXPLOITATION RVSM MINIMALES DE SURVEILLANCE

1. MISE À JOUR DU TABLEAU DES BESOINS DE SURVEILLANCE ET DE SITE WEB. Les exigences de surveillance pour certains types d'aéronefs peuvent changer étant donné que les données importantes sont obtenues,. Lorsque le tableau 1 ci-dessous est mis à jour, une lettre sera distribuée par les agences régionales de surveillance (RMA) aux États concernés. Le tableau mis à jour sera affiché sur le site Web sécurisé RMA maintenu par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et reproduite dans chaque site spécifique RMA
2. PROGRAMME DE SURVEILLANCE. Tous les opérateurs qui opèrent ou ont l'intention d'opérer dans l'espace aérien RVSM sont tenus de participer au programme de surveillance régional RVSM. Le Tableau 1 traite les exigences des performances de surveillance de l'altitude des aéronefs afin de répondre aux objectifs de sécurité régionale. Dans leur requête à l'autorité de l'État approprié pour l'approbation RVSM, les exploitants doivent présenter un plan pour répondre aux exigences de surveillance applicables. La surveillance initiale devrait être achevée dès que possible mais au plus tard 6 mois après la délivrance de l'approbation RVSM et par la suite selon les directives du programme régional de surveillance RVSM. Note: la surveillance de l'altitude répétitive dans la région AFI aura lieu une fois tous les 24 mois ou 1000 heures de vol par avion désigné, selon la plus longue. La surveillance de l'altitude Ad hoc relative à la sécurité RVSM en raison de circonstances ordinaires supplémentaires peuvent être planifiées en collaboration avec les autorités de l'aviation civile (AAC) pertinentes.
3. ÉTAT D'AERONEF POUR SURVEILLER. Le travail d'ingénierie d'aéronef est exigé pour que l'aéronef reçoive l'approbation de navigabilité RVSM et qui doit être remplie avant qu'ils ne soient l'objet d'un suivi. Toute exception à cette règle sera coordonnée avec l'autorité de l'État.
4. APPLICATION DE LA SURVEILLANCE D'AUTRES REGIONS. Les données de surveillance obtenues grâce aux programmes de surveillance RVSM d'autres régions peuvent être utilisées pour répondre aux exigences de surveillance régionale. Les RMA, qui sont chargés d'administrer le programme de surveillance, ont accès aux données de surveillance provenant d'autres régions et assurera la coordination avec les États et les opérateurs afin de les informer sur l'état des leurs besoins individuels de surveillance.
5. SURVEILLANCE AVANT LA DELIVRANCE DU DES APPROBATIONS OPERATIONNELLES POUR LE RVSM N'EST PAS UNE EXIGENCE. Les opérateurs doivent présenter des plans de surveillance à l'autorité de l'aviation civile responsable et la RAM qui montrent comment ils planifient de répondre aux exigences spécifiées dans le tableau 1. Le suivi sera effectué en conformité avec ce tableau.
6. GROUPES DES AERONEFS NON ENUMEREES DANS LE TABLEAU 1. Contacter le RMA pour précision si un groupe d'aéronefs n'est pas répertorié dans le tableau 1 ou pour clarification d'autres questions relatives à la surveillance. Un groupe d'aéronefs qui ne figurent pas dans le tableau 1 sera probablement soumis à la catégorie 2 ou catégorie 3 des exigences de surveillance.
7. TABLEAU DES GROUPES DE SURVEILLANCE. Le tableau 2 montre les types d'aéronefs et des séries qui sont regroupées à des fins de suivi.

8. FUITE.DE DONNEES CONE. Les estimations d'erreur du système altimétrique développé en utilisant les données de suivi Cone recueillies au cours de certification des vols RVSM peuvent être utilisés pour satisfaire les exigences de surveillance. Il doit être démontré, toutefois, que les systèmes RVSM de l'aéronef ont été dans la configuration RVSM approuvées pour le vol.

9. SURVEILLANCE DES CELLULES QUI SONT CONFORMES AU RVSM A LA LIVRAISON. Si l'exploitant ajoute de nouvelles cellules RVSM conforme à un type qui a déjà l'approbation opérationnelle RVSM et a complété les exigences de surveillance pour ce type en conformité avec le tableau joint, les nouveaux aéronefs ne sont obligés d'être surveillés. Si l'exploitant ajoute de nouvelles cellules RVSM conforme à un type d'aéronef pour lequel il n'a jamais reçu l'approbation opérationnelle RVSM, alors l'opérateur doit remplir la surveillance conformément au tableau ci-joint.

Tableau 1: LE TABLEAU SUR LES EXIGENCES DE SURVEILLANCE

SURVEILLANCE EST REQUISE CONFORMEMENT À CE TABLEAU			
NOTE: SURVEILLANCE PREALABLE À LA DELIVRANCE DE L'HOMOLOGATION RVSM <u>N'EST PAS UNE EXIGENCE</u>			
CATEGORIE		GROUPE D'AERONEGF	SURVEILLANCE MINIMALE DE L'OPERATEUR POUR CHAQUE GROUPE D'AERONEF
1	GROUPE APPROUVÉ: DONNEES INDIQUE LA CONFORMITE AVEC La MASPS POU RLE RVSM	A124, A300, A306, A310-GE, A310-PW, A318, A320, A330, A340, A345, A346, A3ST, AVRO, B712, B727, B737CL, B737C, B737NX, B747CL, B74S, B744-5, B744-10, B752, B753, B767, B764, B772, B773, BD100, CL600, CL604, CL605, C17, C525, C560, C56X, C650, C680, C750, CARJ, CRJ7, CRJ9, DC10, E135-145, E170-190, F100, F900, FA10, GALX, GLEX, GLF4, GLF5, H25B-800, J328, KC135, LJ40, LJ45, LJ60, MD10, MD11, MD80, MD90, PRM1, T154	Deux cellules de chaque flotte d'un opérateur doivent être contrôlées
2	GROUPE APPROUVÉ: DONNEES INSUFFISANTES SUR L'AERONEF APPROUVE	Autres groupe d'aéronefs que ceux énumérés ci-dessus, y compris : A148, A380, AC95, AN72, ASTR, ASTR-SPX, B701, B703, B703-E3, B731, B732, BD700, BE20, BE30, BE40, B744-LCF, B748, C130, C500, C25A, C25B, C25C, C441, C5, C510, C550-552, C550-B, C550-II, C550-SII, D328, DC85, DC86-87, DC93, DC95, E120, E50P, EA50, F2TH, F70, FA20, FA50, FA7X, G150, GLF2, GLF2B, GLF3, H25B-700, H25B-750, H25C, HA4T, IL62, IL76, IL86, IL96, L101, L29B-2, L29B-731, LJ31, LJ35-36, LJ55, MU30, P180, PC12, SB20, SBR1, SBR2, T134, T204, T334, TBM, WW24, YK42	60% des cellules (arrondir les fractions) pour chaque flotte d'un opérateur ou d'un contrôle individuel
3	Non Groupe	Non groupe des aéronefs approuvés	100% des aéronefs doivent être contrôlés

Tableau 2: LE TABLEAU SUR LES GROUPES SURVEILLANCE POUR LA CERTIFICATION DES AERONEFS

Groupe de surveillance	A/C ICAO	Type A/C	Séries A/C
A124	A124	AN-124 RUSLAN	TOUTES LES SERIES
A148	A148	AN-148	100
A300	A30B	A300	B2-100, B2-200, B4-100, B4-100F, B4-120, B4-200, B4-200F, B4-220, B4-220F, C4-200
A306	A306	A300	600, 600F, 600R, 620, 620R, 620RF
A310-GE	A310	A310	200, 200F, 300, 300F
A310-PW	A310	A310	220, 220F, 320
A318	A318	A318	TOUTES LES SERIES
A320	A319 A320 A321	A319 A320 A321	CJ , 110, 130 110, 210, 230 110, 130, 210, 230
A330	A332 A333	A330 A330	200, 220, 240 300, 320, 340
A340	A342 A343	A340 A340	210 310
A345	A345	A340	500, 540
A346	A346	A340	600, 640
A380	A388	A380	800, 840, 860
A3ST	A3ST	A300	600R ST BELUGA
AC95	AC95	AERO COMMANDER 695	A
AN72	AN72	AN-72 AN-74	TOUTES LES SERIES
ASTR	ASTR	1125 ASTRA	TOUTES LES SERIES
ASTR-SPX	ASTR	1125 ASTR SPX, G100	TOUTES LES SERIES
AVRO	RJ1H RJ70 RJ85	AVRO AVRO AVRO	RJ100 RJ70 RJ85
B701	B701	B707	100, 120B
B703	B703	B707	320, 320B, 320C
B703-E3	B703	B707	E-3
B712	B712	B717	200
B727	B721 B722	B727 B727	100, 100C, 100F, 100QF 200, 200F
B731	B731	B737	100
B732	B732	B737	200, 200C
B737CL	B733 B734 B735	B737 B737 B737	300 400 500

Groupe de surveillance	A/C ICAO	Type A/C	Séries A/C
B737NX	B736 B737 B738 B739	B737 B737 B737 B737	600 700, BBJ 800, BBJ2 900
B737C	B737	B737	700C
B747CL	B741 B742 B743	B747 B747 B747	100, 100B, 100F 200B, 200C, 200F, 200SF 300
B74S	B74S	B747	SR, SP
B744-5	B744	B747	400, 400D, 400F (With 5 inch Probes up to SN 25350)
B744-10	B744	B747	400, 400D, 400F (With 10 inch Probes from SN 25351)
B744-LCF	B744	B747	LCF
B748	B748	B747	8F, 81
B752	B752	B757	200, 200PF, 200SF
B753	B753	B757	300
B767	B762 B763	B767 B767	200, 200EM, 200ER, 200ERM, 300, 300ER, 300ERF
B764	B764	B767	400ER
B772	B772	B777	200, 200ER, 200LR, 200LRF
B773	B773	B777	300, 300ER
BD100	CL30	CHALLENGER 300	TOUTES LES SERIES
BD700	GL5T	GLOBAL 5000	TOUTES LES SERIES
BE20	BE20	200 KINGAIR	TOUTES LES SERIES
BE30	BE30	B300 SUPER KINGAIR B300 SUPER KINGAIR 350	TOUTES LES SERIES
BE40	BE40	BEECHJET 400 BEECHJET 400A BEECHJET 400XP HAWKER 400XP	TOUTES LES SERIES
C130	C130	HERCULES	H, J
C17	C17	C-17 GLOBEMASTER 3	TOUTES LES SERIES
C441	C441	CONQUEST II	TOUTES LES SERIES
C5	C5	C5	TOUTES LES SERIES
C500	C500	500 CITATION 500 CITATION I 501 CITATION I SINGLE PILOT	TOUTES LES SERIES
C510	C510	MUSTANG	TOUTES LES SERIES
C525	C525	525 CITATIONJET 525 CITATIONJET I 525 CITATIONJET PLUS	TOUTES LES SERIES
C25A	C25A	525A CITATIONJET II	TOUTES LES SERIES

Groupe de surveillance	A/C ICAO	Type A/C	Séries A/C
C25B	C25B	CITATIONJET III 525B CITATIONJET III	TOUTES LES SERIES
C25C	C25C	525C CITATIONJET IV	TOUTES LES SERIES
C550-552	C550	552 CITATION II (USN)	TOUTES LES SERIES
C550-B	C550	550 CITATION BRAVO	TOUTES LES SERIES
C550-II	C550	550 CITATION II 551 CITATION II SINGLE PILOT	TOUTES LES SERIES
C550-SII	C550	S550 CITATION SUPER II	TOUTES LES SERIES
C560	C560	560 CITATION V 560 CITATION V ULTRA 560 CITATION V ENCORE	TOUTES LES SERIES
C56X	C56X	560 CITATION EXCEL	TOUTES LES SERIES
C650	C650	650 CITATION III 650 CITATION VI 650 CITATION VII	TOUTES LES SERIES
C680	C680	680 CITATION SOVEREIGN	
C750	C750	750 CITATION X	TOUTES LES SERIES
CARJ	CRJ1 CRJ2 CRJ2 CRJ2	REGIONALJET REGIONALJET CHALLENGER 800 CHALLENGER 850	100, 100ER, 200, 200ER, 200LR TOUTES LES SERIES TOUTES LES SERIES
CRJ7	CRJ7	REGIONALJET	700, 700ER, 700LR
CRJ9	CRJ9	REGIONALJET	900, 900ER, 900LR
CL600	CL60	CL-600 CL-601	CL-600-TOUTES LES SERIES CL-601- TOUTES LES SERIES,
CL604	CL60	CL-604	CL-604- TOUTES LES SERIES
CL605	CL60	CL-605	CL-605- TOUTES LES SERIES
DC10	DC10	DC-10	10, 10F, 15, 30, 30F, 40, 40F
D328	D328	328 TURBOPROP	100
DC85	DC85	DC-8	50, 50F
DC86-87	DC86 DC87	DC-8 DC-8	61, 62, 63 71, 72, 73
DC93	DC93	DC-9	30, 30F
DC95	DC95	DC-9	51
E135-145	E135 E145	EMB-135 EMB-145	TOUTES LES SERIES
E170-190	E170 E170 E190 E190	EMB-170 EMB-175 EMB-190 EMB-195	TOUTES LES SERIES
E120	E120	EMB-120 BRASILIA	TOUTES LES SERIES
E50P	W50P	PHENOM 100	TOUTES LES SERIES

Groupe de surveillance	A/C ICAO	Type A/C	Séries A/C
EA50	EA50	ECLIPSE	TOUTES LES SERIES
F100	F100	FOKKER 100	TOUTES LES SERIES
F2TH	F2TH	FALCON 2000 FALCON 2000-EX FALSON 2000LX	TOUTES LES SERIES
F70	F70	FOKKER 70	TOUTES LES SERIES
F900	F900	FALCON 900 FALCON 900DX FALCON 900EX	TOUTES LES SERIES
FA10	FA10	FALCON 10	TOUTES LES SERIES
FA20	FA20	FALCON 20 FALCON 200	TOUTES LES SERIES
FA50	FA50	FALCON 50 FALCON 50EX	TOUTES LES SERIES
FA7X	FA7X	FALCON 7X	TOUTES LES SERIES
G150	G150	G150	TOUTES LES SERIES
GALX	GALX	1126 GALAXY G200	TOUTES LES SERIES
GLEX	GLEX	BD-700 GLOBAL EXPRESS	TOUTES LES SERIES
GLF2	GLF2	GULFSTREAM II (G-1159)	TOUTES LES SERIES
GLF2B	GLF2	GULFSTREAM IIB (G-1159B)	TOUTES LES SERIES
GLF3	GLF3	GULFSTREAM III (G-1159A)	TOUTES LES SERIES
GLF4	GLF4	GULFSTREAM IV (G-1159C) G300 G350 G400 G450	TOUTES LES SERIES
GLF5	GLF5	GULFSTREAM V (G-1159D) G500 G550	TOUTES LES SERIES
H25B-700	H25B	BAE 125 / HS125	700A, 700B
H25B-750	H25B	HAWKER 750	TOUTES LES SERIES
H25B-800	H25B	BAE 125 / HS125 HAWKER 800XP HAWKER 800XPI HAWKER 800 HAWKER 850XP HAWKER 900XP HAWKER 950XP	800A, 800B TOUTES LES SERIES
H25C	H25C	HAWKER 1000	TOUTES LES SERIES
HA4T	HA4T	HAWKER 4000	TOUTES LES SERIES
IL62	IL62	ILYUSHIN-62	TOUTES LES SERIES

Groupe de surveillance	A/C ICAO	Type A/C	Séries A/C
IL76	IL76	ILYUSHU-76	TOUTES LES SERIES
IL86	IL86	ILYUSHIN-86	TOUTES LES SERIES
IL96	IL96	ILYUSHIN-96	TOUTES LES SERIES
J328	J328	328JET	TOUTES LES SERIES
KC135	B703	KC-135	TOUTES LES SERIES
L101	L101	L-1011 TRISTAR	TOUTES LES SERIES
L29B-2	L29B	L-1329 JETSTAR 2	TOUTES LES SERIES
L29B-731	L29B	L-1329 JETSTAR 731	TOUTES LES SERIES
LJ31	LJ31	LEARJET 31	TOUTES LES SERIES
LJ35-36	LJ35	LEARJET 35	TOUTES LES SERIES
	LJ36	LEARJET 36	TOUTES LES SERIES
LJ40	LJ40	LEARJET 40	TOUTES LES SERIES
LJ45	LJ45	LEARJET 45	TOUTES LES SERIES
LJ55	LJ55	LEARJET 55	TOUTES LES SERIES
LJ60	LJ60	LEARJET 60	TOUTES LES SERIES
MD10	MD10	MD-10	TOUTES LES SERIES
MD11	MD11	MD-11	COMBI, ER, FREIGHTER, PASSENGER
MD80	MD81	MD-80	81
	MD82	MD-80	82
	MD83	MD-80	83
	MD87	MD-80	87
	MD88	MD-80	88
MD90	MD90	MD-90	30, 30ER
MU30	MU30	MU-300 DIAMOND	1A
P180	P180	P-180 AVANTI	TOUTES LES SERIES
PC12	PC12	PC-12	TOUTES LES SERIES
PRM1	PRM1	PREMIER 1	TOUTES LES SERIES
SB20	SB20	SAAB 2000	TOUTES LES SERIES
SBR1		SABRELINER 40	TOUTES LES SERIES
		SABRELINER 60	
		SABRELINER 65	
SBR2	SBR2	SABRELINER 80	TOUTES LES SERIES
T134	T134	TU-134	A, B
T154	T154	TU-154	A, B, M, S
T204	T204	TU-204	100, 100C, 120RR
	T224	TU-224	200, 214, C
	T234	TU-234	
T334	T334	TU-334	TOUTES LES SERIES
TBM	TBM7	TBM-700	TOUTES LES SERIES
	TBM8	TBM-850	
WW24	WW24	1124 WESTWIND	TOUTES LES SERIES
YK42	YK42	YAK-42	TOUTES LES SERIES